

Le vide boutique de Carouge.. la bonne idée pour un artiste ?

Selon le règlement du vide-boutique édicté par la Ville de Carouge,

"La marchandise vendue doit correspondre à l'offre habituelle du commerce/ de l'atelier" et il est précisé qu'en aucun cas, le commerçant ne peut faire de vide grenier personnel ce jour-là.

Question : Un artiste qui a élaboré, imaginé, réalisé à la main, "l'offre habituelle qu'il propose dans son atelier... peut-il brader son travail le jour du vide boutique ? Non !

Cela va à l'encontre de la valorisation d'un travail artistique et créatif.

Il est incompatible de brader des peintures ou autres travaux - pièce uniques faits mains - un jour et le jour d'avant ou le lendemain de revenir aux prix habituels. C'est contreproductif et dévalorisant et surtout peu commercial !

Lorsque je ne suis plus en accord avec une de mes réalisations, je ne puis m'en débarrasser ou la brader. Non! **Elle n'est pas soldée comme cela est possible de le faire avec des invendus que les commerces vous proposent généralement au prix forts, le reste de l'année.**

Pour ma part, je recycle mes réalisations, vous les propose différemment sans compter mes heures, la réflexion nécessaire à l'élaboration d'un nouvel objet, d'une image transformée.

Soyez assuré que mon travail d'artiste que je fais ici pour les gens d'ici et d'ailleurs, vous est proposé au juste prix toute l'année et cela sans intermédiaire. 20m2 de liberté !

Percho

6, rue Ancienne - Carouge www.percho.ch

Ps: À quand un règlement susceptible d'englober l'ensemble des acteurs de cette Ville pour qu'elle puisse garder son esprit artistique et artisanal ?

À quand une vraie "ville est à vous" ?

Si on regarde de plus près, les artisans et artistes, y'en a bientôt plus.

On voudrait les chasser que l'on ne s'y prendrait pas autrement !